

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID: 074-247400047-20251208-202512_03-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUDGRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_03

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunal

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 relatifs à la Commission d'Appel d'Offres ;
- Le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2125-1, R.2162-15 et suivants relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDÉRANT

- Que la procédure de mise en concurrence a été menée conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 octobre 2025 , a procédé à l'examen des candidatures,

- Que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 décembre 2025, a délibéré :

2025

- Que, après analyse, des offres suivantes :

- Architecture énergie
- NBO
- SG
- AED

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la société NBO en qualité de lauréat pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation du gymnase intercommunal.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- D'acter la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir la société NBO comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec la société NBO et à accomplir toutes démarches afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



Le Président

Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOEGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL D'ISÈRE**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBOLLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUD-GRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés : /

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_02

OBJET : Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'ID: 074-247400047-20251208-202512_02-DE avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 1 794 908.25 € (25% x 7 179 633 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	BUDGET 2025 PREVU	AUTORISATION 25%
20	7 000 €	1 750.00 €
21	1 198 211 €	299 552.75 €
23	5 974 422 €	1 493 605.50 €
Total	7 179 633 €	1 794 908.25 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

ACCEPTE les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Frédéric GUIBERTI



Le Président
Jean-Paul MUSARD


**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**
 131, rue de la Vallée Verte - BP 21
 74420 BOËGE
 Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
 Internet : www.cc-valléeverte.fr / Courriel : contact@cc-valléeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID: 074-247400047-20251208-202512_01-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUD-GRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_01

OBJET : Approbation du budget supplémentaire 2025 du budget principal.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Costaz, Vice-Président en charge des finances,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 202504_05bis du 7 avril 2025, relative au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;

Vu la délibération n° 202510_02 du 13 octobre 2025 portant sur la reprise des résultats suite à la dissolution du SMDHAB ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2025 du budget principal ;

Considérant qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2025 ID: 074-247400047-20251208-202512_01-DE équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire 2025 du budget principal selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
011 - Charges à caractère général	2 079 088,00 €	- €	2 079 088,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 381 320,00 €	- €	1 381 320,00 €
014 - Atténuations de produits	576 776,00 €	17 233,00 €	594 009,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	719 010,00 €	1 455,00 €	720 465,00 €
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	4 756 194,00 €	18 688,00 €	4 774 882,00 €
66 - Charges financières	52 200,00 €	8 180,00 €	60 380,00 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	7 334,00 €	- €	7 334,00 €
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	4 816 728,00 €	26 868,00 €	4 843 596,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 610 991,87 €	13 260,78 €	1 624 252,65 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 365,00 €	- €	221 365,00 €
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	1 832 356,87 €	13 260,78 €	1 845 617,65 €
Total dépenses de fonctionnement	6 649 084,87 €	40 128,78 €	6 689 213,65 €

RECETTES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
013 - Atténuations de charges	25 178,00 €	- €	25 178,00 €
70 - Produits des services du domaine, ventes diverses	283 112,00 €	6 140,00 €	289 252,00 €
73 - Impôts et taxes	1 279 507,00 €	- €	1 279 507,00 €
731 - Fiscalité locale	2 543 177,00 €	- €	2 543 177,00 €
74 - Dotations et participations	1 225 194,00 €	18 562,00 €	1 243 756,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	231 638,00 €	- €	231 638,00 €
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	5 587 806,00 €	24 702,00 €	5 612 508,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	14 899,18 €	15 899,18 €
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	5 588 806,00 €	39 601,18 €	5 628 407,18 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 811,00 €	- €	18 811,00 €
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	18 811,00 €	- €	18 811,00 €
Total recettes de fonctionnement	5 607 617,00 €	39 601,18 €	5 647 218,18 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 041 467,87 €	527,60 €	1 041 995,47 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 649 084,87 €	40 128,78 €	6 689 213,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 360,00 €	- €	2 360,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 198 211,00 €	- €	1 198 211,00 €
23 - Immobilisations en cours	5 974 422,00 €	- €	5 974 422,00 €
<i>Total des dépenses d'équipement</i>	7 181 993,00 €	- €	7 181 993,00 €
13 - Subventions d'investissement	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 300,00 €	12 545,00 €	261 845,00 €
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<i>Total des dépenses financières</i>	354 300,00 €	12 545,00 €	366 845,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	252 157,00 €	- €	252 157,00 €
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>	7 788 450,00 €	12 545,00 €	7 800 995,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 811,00 €	- €	18 811,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	168 811,00 €	- €	168 811,00 €
Total dépenses d'investissement	7 957 261,00 €	12 545,00 €	7 969 806,00 €
D 001 Solde d'execution négatif reporté	449 626,66 €	- 1 991,22 €	447 635,44 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	8 406 887,66 €	10 553,78 €	8 417 441,44 €

RECETTES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
13 - Subventions d'investissement	3 137 117,00 €	- €	3 137 117,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	898 712,13 €	- 5 107,00 €	893 605,13 €
<i>Total des recettes d'équipement</i>	4 035 829,13 €	- 5 107,00 €	4 030 722,13 €
10 - Dotation, fonds divers et réserves	1 185 340,00 €	- €	1 185 340,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	951 204,66 €	- €	951 204,66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 400,00 €	2 400,00 €
<i>Total des recettes financières</i>	2 136 544,66 €	2 400,00 €	2 138 944,66 €
45 - Opérations pour compte de tiers	252 157,00 €	- €	252 157,00 €
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>	6 424 530,79 €	- 2 707,00 €	6 421 823,79 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 610 991,87 €	13 260,78 €	1 624 252,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 365,00 €	- €	221 365,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	1 982 356,87 €	13 260,78 €	1 995 617,65 €
Total des recettes d'investissement	8 406 887,66 €	10 553,78 €	8 417 441,44 €

Le nouvel équilibre budgétaire en dépenses et en recettes s'établit de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif 2025	6 649 084,87 €	8 406 887,66 €
Budget supplémentaire 2025	40 128,78 €	10 553,78 €
Nouvel équilibre budgétaire 2025	6 689 213,65 €	8 417 441,44 €

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

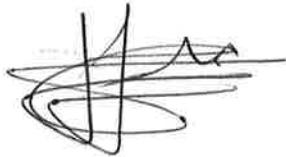
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20251208-202512_05-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUD-GRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_05

Objet : Remboursement des frais engagés par la commune de Villard relatifs à la zone filière bois.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Vice-président en charge des finances, expose au Conseil Communautaire que la commune de Villard a engagé des dépenses dans le cadre de la convention signée avec Teractem le 5 juin 2023, relative à la zone « filière bois ».

Étant donné que la Communauté de Communes de la Vallée Verte a créé un budget spécifique pour la zone « filière bois » en vue de l'acquisition de terrains, il apparaît cohérent de procéder au remboursement des frais engagés par la commune de Villard, pour un montant total de 3 831,70 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le remboursement à la commune de Villard des dépenses engagées dans le cadre de la convention précitée, pour un montant de 3 831,70 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



LePrésident

Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valléeverte.fr / Courriel : contact@cc-valléeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL D'ISÈRE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20251208-202512_06-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul - COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles - GUIBERTI Frédéric - VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN - BAUD-GRASSET Joël - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_06

OBJET : Remplacement Serveur et Projecteur du cinéma « La Trace » à Villard

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que lors du vote du budget, il avait été prévu de remplacer le serveur du cinéma conformément aux besoins techniques et à la vétusté du matériel actuel.

Le devis pour cette opération s'élève à 9 691 € HT (11 629,20 € TTC).

Cependant, nous constatons aujourd'hui que le projecteur actuel présente également des signes de défaillance importants, ce qui compromet la continuité des projections. Son remplacement devient urgent afin d'éviter une interruption de service.

Bien que le remplacement du projecteur n'ait pas été inscrit au budget initial, les crédits nécessaires sont disponibles pour réaliser cette opération rapidement sans attendre le prochain exercice budgétaire.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de différentes marques et fournisseurs.

Afin de garantir la continuité des projections et la qualité du service public, il est proposé aux élus du Conseil Communautaire :

- De valider le remplacement du projecteur en urgence, en conformité avec ce qui est prévu.
- De retenir l'offre la plus avantageuse parmi les devis reçus, en tenant compte du coût, des garanties et de la proximité pour la maintenance.
- De retenir le devis de l'entreprise ADDE pour un montant de 11 629.20€ TTC pour le serveur et pour un montant de 42 314.40€ TTC pour le projecteur.
- D'autoriser le Président à signer tous les contrats et mandats qui interviendront.

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** le remplacement du serveur et du projecteur pour les montants proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les mandats et documents qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL D'ISÈRE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID: 074-247400047-20251208-202512_04-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul - COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - Martine NOVEL - DESBIOLLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles - GUIBERTI Frédéric - VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN - BAUD-GRASSET Joël - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_04

OBJET : Travail de la commission vie associative locale

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que la commission vie associative locale s'est réunie le mercredi 03 décembre afin de se positionner sur les différentes demandes de subventions. Les élus de la commission proposent la répartition suivante :

Axe d'intervention	Association	Subvention attribuée	Subvention demandée	Publié le	ID : 074-247400047-20251208-202512_04-DE
			18 ans		
Education Sportive et culturelle	Football Club de la Vallée Verte	2 340,00 €	1 950 €	$145 \times 10 \text{ €} = 1450 \text{ €}$ 500 € petit équipement	1 950 €
	Les passeurs d'arts	7 000,00 €	7 000 €		7 000,00 €
	Ecole multi-arts de la Vallée Verte	4 000,00 €	2 000 €	$145 \times 10 \text{ €} = 1450 \text{ €}$	2 000,00 €
	Réseau Rural d'éducation de la Vallée Verte	6 630,00 €	7 020 €	$702 \text{ €} \times 10 \text{ €} = 7020 \text{ €}$	7 020,00 €
	Total éducation	19 970,00 €	17 970 €		17 970 €
Evénementiel	RETA Terres de Culture	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
	Entracte	7 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €
	Nouvel Assaut	2 000,00 €	3 000,00 €		1 120,00 €
	Villard'ose	500,00 €	500,00 €		500,00 €
Total Evénementiel		12 000,00 €	13 000,00 €		11 120,00 €

Axe Aide à la personne	Opération Nez Rouge - Haute-Savoie	- €		- €
	Total Aide à la Personne	- €	- €	- €
Axe humanitaire et causes nationales		- €	- €	0
TOTAL DES DEMANDES	Total humanitaire et causes nationales	- €	- €	- €
		31 970,00 €	30 970,00 €	29 090,00 €

Budget association 2025	62 880,00 €
Total validé par Conseil communautaire 1ère instruction 2025	27 800,00 €
Total validé par Conseil communautaire 2ème Instruction 2025	29 090,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES 1ère et 2ème session	56 890,00 €
Solde restant pour la 2ème session	35 080,00 €
Demande du Football Club de la Vallée Verte pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle, à la suite du remplacement de l'électroménager et de la perte de denrées alimentaires causée par une panne d'électricité survenue durant l'été.	1 500,00 €
Solde disponible après 2ème session	4 490 €

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 17 (dont une procuration)

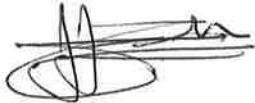
CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** les propositions de la commission
- **AUTORISE** le Président à signer tous les mandats et documents qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Frédéric GUIBERTI



Le Président
Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20251208-202512_04-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID: 074-247400047-20251208-202512_03-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUDGRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_03

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunal

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 relatifs à la Commission d'Appel d'Offres ;
- Le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2125-1, R.2162-15 et suivants relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDÉRANT

- Que la procédure de mise en concurrence a été menée conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 octobre 2025 , a procédé à l'examen des candidatures,

- Que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 décembre 2025, a délibéré :

2025

- Que, après analyse, des offres suivantes :

- Architecture énergie
- NBO
- SG
- AED

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la société NBO en qualité de lauréat pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation du gymnase intercommunal.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- D'acter la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir la société NBO comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase intercommunal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE :

ABSTENTION :

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec la société NBO et à accomplir toutes démarches afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



Le Président

Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOEGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL D'ISÈRE**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBOLLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUD-GRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés : /

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_02

OBJET : Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'ID: 074-247400047-20251208-202512_02-DE avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article à hauteur de 1 794 908.25 € (25% x 7 179 633 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	BUDGET 2025 PREVU	AUTORISATION 25%
20	7 000 €	1 750.00 €
21	1 198 211 €	299 552.75 €
23	5 974 422 €	1 493 605.50 €
Total	7 179 633 €	1 794 908.25 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

ACCEPTE les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Frédéric GUIBERTI



Le Président
Jean-Paul MUSARD


**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**
 131, rue de la Vallée Verte - BP 21
 74420 BOËGE
 Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
 Internet : www.cc-valléeverte.fr / Courriel : contact@cc-valléeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID: 074-247400047-20251208-202512_01-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul – COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre – VILLARET Bernard – LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN – BAUD-GRASSET Joël – ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_01

OBJET : Approbation du budget supplémentaire 2025 du budget principal.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Costaz, Vice-Président en charge des finances,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 202504_05bis du 7 avril 2025, relative au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;

Vu la délibération n° 202510_02 du 13 octobre 2025 portant sur la reprise des résultats suite à la dissolution du SMDHAB ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2025 du budget principal ;

Considérant qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2025 ID: 074-247400047-20251208-202512_01-DE équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire 2025 du budget principal selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
011 - Charges à caractère général	2 079 088,00 €	- €	2 079 088,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 381 320,00 €	- €	1 381 320,00 €
014 - Atténuations de produits	576 776,00 €	17 233,00 €	594 009,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	719 010,00 €	1 455,00 €	720 465,00 €
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	4 756 194,00 €	18 688,00 €	4 774 882,00 €
66 - Charges financières	52 200,00 €	8 180,00 €	60 380,00 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	7 334,00 €	- €	7 334,00 €
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	4 816 728,00 €	26 868,00 €	4 843 596,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 610 991,87 €	13 260,78 €	1 624 252,65 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 365,00 €	- €	221 365,00 €
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	1 832 356,87 €	13 260,78 €	1 845 617,65 €
Total dépenses de fonctionnement	6 649 084,87 €	40 128,78 €	6 689 213,65 €

RECETTES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
013 - Atténuations de charges	25 178,00 €	- €	25 178,00 €
70 - Produits des services du domaine, ventes diverses	283 112,00 €	6 140,00 €	289 252,00 €
73 - Impôts et taxes	1 279 507,00 €	- €	1 279 507,00 €
731 - Fiscalité locale	2 543 177,00 €	- €	2 543 177,00 €
74 - Dotations et participations	1 225 194,00 €	18 562,00 €	1 243 756,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	231 638,00 €	- €	231 638,00 €
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	5 587 806,00 €	24 702,00 €	5 612 508,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	14 899,18 €	15 899,18 €
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	5 588 806,00 €	39 601,18 €	5 628 407,18 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 811,00 €	- €	18 811,00 €
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	18 811,00 €	- €	18 811,00 €
Total recettes de fonctionnement	5 607 617,00 €	39 601,18 €	5 647 218,18 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	1 041 467,87 €	527,60 €	1 041 995,47 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 649 084,87 €	40 128,78 €	6 689 213,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
20 - Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 360,00 €	- €	2 360,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 198 211,00 €	- €	1 198 211,00 €
23 - Immobilisations en cours	5 974 422,00 €	- €	5 974 422,00 €
<i>Total des dépenses d'équipement</i>	7 181 993,00 €	- €	7 181 993,00 €
13 - Subventions d'investissement	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 300,00 €	12 545,00 €	261 845,00 €
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<i>Total des dépenses financières</i>	354 300,00 €	12 545,00 €	366 845,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	252 157,00 €	- €	252 157,00 €
<i>Total des dépenses réelles d'investissement</i>	7 788 450,00 €	12 545,00 €	7 800 995,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 811,00 €	- €	18 811,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	168 811,00 €	- €	168 811,00 €
Total dépenses d'investissement	7 957 261,00 €	12 545,00 €	7 969 806,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	449 626,66 €	- 1 991,22 €	447 635,44 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	8 406 887,66 €	10 553,78 €	8 417 441,44 €

RECETTES

Chapitre	Montant BP	Montant BS	Total
13 - Subventions d'investissement	3 137 117,00 €	- €	3 137 117,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	898 712,13 €	- 5 107,00 €	893 605,13 €
<i>Total des recettes d'équipement</i>	4 035 829,13 €	- 5 107,00 €	4 030 722,13 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 185 340,00 €	- €	1 185 340,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	951 204,66 €	- €	951 204,66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 400,00 €	2 400,00 €
<i>Total des recettes financières</i>	2 136 544,66 €	2 400,00 €	2 138 944,66 €
45 - Opérations pour compte de tiers	252 157,00 €	- €	252 157,00 €
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>	6 424 530,79 €	- 2 707,00 €	6 421 823,79 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 610 991,87 €	13 260,78 €	1 624 252,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 365,00 €	- €	221 365,00 €
041 - Opérations patrimoniales	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	1 982 356,87 €	13 260,78 €	1 995 617,65 €
Total des recettes d'investissement	8 406 887,66 €	10 553,78 €	8 417 441,44 €

Le nouvel équilibre budgétaire en dépenses et en recettes s'établit de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif 2025	6 649 084,87 €	8 406 887,66 €
Budget supplémentaire 2025	40 128,78 €	10 553,78 €
Nouvel équilibre budgétaire 2025	6 689 213,65 €	8 417 441,44 €

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

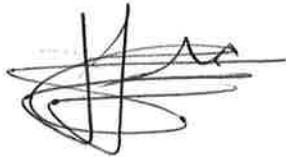
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL D'ISÈRE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20251208-202512_06-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul - COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - Martine NOVEL - DESBIOLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles - GUIBERTI Frédéric - VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN - BAUD-GRASSET Joël - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_06

OBJET : Remplacement Serveur et Projecteur du cinéma « La Trace » à Villard

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que lors du vote du budget, il avait été prévu de remplacer le serveur du cinéma conformément aux besoins techniques et à la vétusté du matériel actuel.

Le devis pour cette opération s'élève à 9 691 € HT (11 629,20 € TTC).

Cependant, nous constatons aujourd'hui que le projecteur actuel présente également des signes de défaillance importants, ce qui compromet la continuité des projections. Son remplacement devient urgent afin d'éviter une interruption de service.

Bien que le remplacement du projecteur n'ait pas été inscrit au budget initial, les crédits nécessaires sont disponibles pour réaliser cette opération rapidement sans attendre le prochain exercice budgétaire.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de différentes marques et fournisseurs.

Afin de garantir la continuité des projections et la qualité du service public, il est proposé aux élus du Conseil Communautaire :

- De valider le remplacement du projecteur en urgence, en conformité avec ce qui est prévu.
- De retenir l'offre la plus avantageuse parmi les devis reçus, en tenant compte du coût, des garanties et de la proximité pour la maintenance.
- De retenir le devis de l'entreprise ADDE pour un montant de 11 629.20€ TTC pour le serveur et pour un montant de 42 314.40€ TTC pour le projecteur.
- D'autoriser le Président à signer tous les contrats et mandats qui interviendront.

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** le remplacement du serveur et du projecteur pour les montants proposés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les mandats et documents qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Frédéric GUIBERTI



Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL D'ISÈRE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID: 074-247400047-20251208-202512_04-DE



SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Présents : MUSARD Jean-Paul - COSTAZ Jean-Paul - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia - Martine NOVEL - DESBIOLLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles - GUIBERTI Frédéric - VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - LETONDAL Vincent - CHAUTEMPS Pierre - BRON Marc - SCHERRER Fabienne

Absents excusés : BOSSON Jean-François - Christian NAMBRIDE - Julie VERDAN - BAUD-GRASSET Joël - ROCH Jacqueline - DETRAZ Laurent.

Absents : DUFOURD Pierrick - BOGILLOT Emmanuel

Absents excusés :

Pouvoirs :

- Jacqueline ROCH donne procuration à Patrick CHARDON.

Secrétaire de séance : Frédéric GUIBERTI

N°202512_04

OBJET : Travail de la commission vie associative locale

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que la commission vie associative locale s'est réunie le mercredi 03 décembre afin de se positionner sur les différentes demandes de subventions. Les élus de la commission proposent la répartition suivante :

Axe d'intervention	Association	Subvention attribuée	Subvention demandée	Publié le	ID : 074-247400047-20251208-202512_04-DE
			18 ans		
Education Sportive et culturelle	Football Club de la Vallée Verte	2 340,00 €	1 950 €	$145 \times 10 \text{ €} = 1450 \text{ €}$ 500 € petit équipement	1 950 €
	Les passeurs d'arts	7 000,00 €	7 000 €		7 000,00 €
	Ecole multi-arts de la Vallée Verte	4 000,00 €	2 000 €	$145 \times 10 \text{ €} = 1450 \text{ €}$	2 000,00 €
	Réseau Rural d'éducation de la Vallée Verte	6 630,00 €	7 020 €	$702 \text{ €} \times 10 \text{ €} = 7020 \text{ €}$	7 020,00 €
	Total éducation	19 970,00 €	17 970 €		17 970 €
Evénementiel	RETA Terres de Culture	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
	Entracte	7 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €
	Nouvel Assaut	2 000,00 €	3 000,00 €		1 120,00 €
	Villard'ose	500,00 €	500,00 €		500,00 €
	Total Evénementiel	12 000,00 €	13 000,00 €		11 120,00 €

Axe Aide à la personne	Opération Nez Rouge - Haute-Savoie	- €		- €
	Total Aide à la Personne	- €	- €	- €
Axe humanitaire et causes nationales		- €	- €	0
TOTAL DES DEMANDES	Total humanitaire et causes nationales	- €	- €	- €
		31 970,00 €	30 970,00 €	29 090,00 €

Budget association 2025 62 880,00 €

Total validé par Conseil communautaire 1ère instruction 2025 27 800,00 €

Total validé par Conseil communautaire 2ème Instruction 2025 29 090,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES 1ère et 2ème session 56 890,00 €

Solde restant pour la 2ème session 35 080,00 €

Demande du Football Club de la Vallée Verte pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle, à la suite du remplacement de l'électroménager et de la perte de denrées alimentaires causée par une panne d'électricité survenue durant l'été. 1 500,00 €

Solde disponible après 2ème session 4 490 €

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 17 (dont une procuration)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** les propositions de la commission
- **AUTORISE** le Président à signer tous les mandats et documents qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Frédéric GUIBERTI



Le Président
Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20251208-202512_04-DE

